

MAIRIE DE QUARRE-LES-TOMBES  
89630 QUARRE-LES-TOMBES

-----

# Conseil municipal

lundi 04 décembre 2023

---

## Procès-verbal

---

**Etaient présents:** Monsieur RAGAGE Bernard, Madame SOILLY Sylvie, Madame SOUPAULT Nicole, Monsieur DAL PIVA Jean Louis, Monsieur PAIN Ralph, Monsieur VION Alain, Madame BLIN Roselyne, Madame TERRIEN Claudie, Madame SALMON Céline, Monsieur BUYCK Daniel, Monsieur SOURD Jean-Philippe (arrivé à 18h07)

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** Véronique LAULIAC par Bernard RAGAGE

**Absent(s) excusé(s):** Patrick TRUCHOT, Jérôme POTRON

**Secrétaire de la séance:** Nicole SOUPAULT

**Date de Convocation** : lundi 27 novembre 2023

**Ordre du jour:**

1. Horaires école rentrée 2024
2. Fonds de concours travaux voirie
3. Décisions modificatives
4. Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 00. Madame Nicole SOUPAULT est nommée secrétaire de séance.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité (Monsieur SOURD absent lors du vote).

**HORAIRES ÉCOLE RENTRÉE 2024 (DE 151 2023)**

Vu le code de l'éducation;

Vu le compte rendu du conseil d'école en date du 10 novembre 2023 demandant l'aménagement de l'emploi du temps à savoir débiter la classe à 8h45 au lieu de 9h00,

Le Conseil Municipal, **DEMANDE** la modification des horaires comme suit:  
du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30, **DÉCIDE** de transmettre la présente délibération au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

**FONDS DE CONCOURS TRAVAUX VOIRIE (DE 152 2023)**

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan (CCAVM) pour les travaux de voirie en

agglomération au titre de l'année 2023 dans la limite de 30% de 31 967.30 euros, montant du fonds de concours disponible.

Le Conseil Municipal, **CHARGE** le Maire de solliciter le versement du fonds de concours 2023 à la CCAVM, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ASSAINISSEMENT (DE 153 2023)**

Le Maire informe, qu'au regard des dépenses et des recettes inscrites au budget assainissement, il y a lieu de prendre la décision modificative n°2 suivante:

*SECTION DE FONCTIONNEMENT*

Article	Intitulé	Montant (€)	Article	Intitulé	Montant (€)
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

*SECTION DE D'INVESTISSEMENT*

Article	Intitulé	Montant (€)	Article	Intitulé	Montant (€)
203	Frais d'études	+ 5 000.00			
2315	Installation, matériel et outillage techniques	- 5 000.00			
		<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal, **ACCEPTTE** la décision modificative n°2 telle que mentionnée ci-dessus, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision, le **CHARGE** de transmettre celle-ci à la trésorerie.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE (DE 154 2023)**

Le Maire informe, qu'au regard des dépenses et des recettes inscrites au budget de la commune, il y a lieu de prendre la décision modificative n°4 suivante:

*SECTION DE FONCTIONNEMENT*

Article	Intitulé	Montant (€)	Article	Intitulé	Montant (€)
023	Virement à la section d'investissement	+ 27 200.00	70846	Mise à disposition de personnel	+ 20 000.00
615231	Entretien, réparations voirie	+ 32 800.00	74127	Dotation nationale de péréquation	+ 10 000.00
			74751	Participation GFP de rattachement	+ 30 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>60 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>60 000.00</b>

*SECTION DE D'INVESTISSEMENT*

Article	Intitulé	Montant (€)	Article	Intitulé	Montant (€)
2116	Cimetières	+ 16 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 27 200.00
21318	Autres bâtiments publics	+ 26 860.00	10251	Dons et legs en capital	+ 18 875.00
2151	Réseaux de voirie	+ 2 100.00	1321	Subventions État	+ 3 510.00
2152	Installations de voirie	+ 30 000.00	1328	Autres subventions	+ 8 875.00
2138-320	Autres constructions	- 33 350.00	1342	Amendes de police	+ 9 500.00

2138-321	Autres constructions	- 12 000.00	1385	Groupement de collectivités	+ 7 000.00
2031-320	Frais d'études	+ 33 350.00			
2031-321	Frais d'études	+ 12 000.00			
<b>TOTAL</b>		<b>74 960.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>74 960.00</b>

Le Conseil Municipal, **ACCEPTTE** la décision modificative n°4 telle que mentionnée ci-dessus, **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette décision, le **CHARGE** de transmettre celle-ci à la trésorerie.

**PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (DE 155 2023)**

Le Maire explique que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables dite loi "ENR" est un ensemble de mesures visant à favoriser la production de différentes énergies alternatives à celle d'origine nucléaire. Elle a pour objectif d'accélérer l'instruction des demandes d'autorisation sur des zones définies et ainsi augmenter les capacités de production du département.

Le Maire explique qu'un gros travail est à réaliser pour définir les zones d'accélération du territoire communal.

Suite aux explications apportées en cours de séance, le Conseil Municipal, **PREND ACTE** du travail à réaliser et de la nécessité de définir les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables, **DÉCIDE** de créer une commission ad hoc chargée de la définition des zones et de la consultation du public et fixe au 31 janvier 2024 la date limite de transmission des cartographies.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**4 L TROPHY**

L'association les Loupiaux du Morvan remercie le Conseil municipal pour la subvention versée.

Fin de séance 18h58

Le Maire,  
Bernard RAGAGE



La secrétaire de séance,  
Nicole SOUPAULT



